

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION 02/07/2021	L'an deux mille vingt et un, Mardi 6 Juillet à 20 h 30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert de KERVÉGUEN, Maire
DATE DE PUBLICATION 08/07/2021	Étaient présents : MM. Stéphanie LOURTIL, Alain CAILLIOT, Jennifer ALVES DA CUNHA, Sabina BECK, Jean-Pierre GUILLEMOT, Denis LAZAROFF, Patrick MADI, Julie MARCQ-VADAINÉ, Séverine PERRIER, Antoine TRAINÉAU.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE PRÉSENTS VOTANTS	Absents excusés : Vanessa LEGAIGNEUR, ayant donné pouvoir à Robert de KERVÉGUEN Manuel BATAILLE, ayant donné pouvoir à Patrick MADI Philippe CORTES, ayant donné pouvoir à Denis LAZAROFF Formant la majorité du conseil en exercice. SECRÉTAIRE : Jennifer ALVES DA CUNHA

Ouverture de séance à 20 h 30.

Un scrutin a eu lieu, Jennifer ALVES DA CUNHA est nommée secrétaire de séance.

Après l'envoi du compte-rendu de la dernière réunion en date des 25 Mai 2021 à chaque élu, Robert de Kervéguen demande si quelqu'un a des remarques à formuler. Aucune observation n'est faite, le compte-rendu est approuvé.

Signature du procès-verbal du 25 Mai 2021

Il est alors demandé à l'ensemble des conseillers municipaux de parapher et signer le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 25 Mai 2021.

DÉLIBÉRATIONS

Budget – Décision Modificative n° 01 – Exercice 2021

Délibération n° 2021_07_01 (rapporteur Stéphanie Lourtil)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget communal,

Considérant l'insuffisance de crédit sur l'article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance, suite d'une inscription par erreur de crédits pour des intérêts sur prêt avec une échéance au 01/12/2022 au lieu d'une échéance au 01/12/2021,

Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2021 :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 66			
Art. 66111	156,00 €		
Intérêts réglés à l'échéance.			
Ligne 022			
Dépenses imprévues	-156,00 €		
TOTAL	0	TOTAL	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuvent et votent à l'unanimité cette décision modificative.

Taxe Foncière sur les propriétés bâties – Limitation de l'exonération de 2 ans en faveur des nouvelles constructions à usage d'habitation

Délibération n° 2021_07_02 (rapporteur Robert de Kervéguen)

Le Maire expose :

Avant la réforme de la taxe d'habitation, les communes pouvaient supprimer, par délibération, l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les constructions nouvelles alors que cette exonération était obligatoire pour la part départementale.

Aucune délibération antérieure supprimant cette exonération ne s'appliquait sur la commune de Vigny.

En raison de l'affectation de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes à compter de 2021, l'article 1383 du code général des impôts est réécrit et prévoit que les constructions nouvelles de logements font l'objet d'une exonération de deux ans à compter de l'année qui suit leurs achèvements. Mais les communes peuvent limiter par délibération le montant de cette exonération à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 %.

L'exonération peut être appliquée à tous les immeubles à usage d'habitation ou limiter uniquement pour les immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à **40 %** de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

- **charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Assujettissement à la TVA de l'opération « création d'un logement duplex conventionné dans le bâtiment communal situé 2 Rue de la Vieille Côte

Délibération n° 2021_07_03 (rapporteur Stéphanie Lourtil)

Vu la délibération n° 2021_04_01 du 06 avril 2021 portant sur le lancement et financement du projet de création d'un logement locatif en duplex dans le bâtiment communal sis 2 rue de la Vieille Côte à Vigny,

Considérant que le projet de création d'un logement locatif en duplex dans le bâtiment communal sis 2 rue de la Vieille Côte à Vigny entre dans le dispositif de l'imposition à la TVA de la livraison à soi-même ce qui permet de bénéficier d'une TVA à taux réduit de 10,00 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité,

- **d'opter** pour l'assujettissement à la TVA de cette opération,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents à cet effet,
- **dit** que cette opération sera suivie dans le budget principal.

Redevance d'occupation du domaine public pour les infrastructures de télécommunication

Délibération n° 2021_07_04 (rapporteur Robert de Kervéguen)

Conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, relatif au droit de passage sur le domaine public routier des installations de télécommunication d'Orange SA,

Le Conseil Municipal décide de fixer la redevance 2021 aux montants « plafonds » actualisés comme suit :

Domaine public routier communal :

- artères souterraines à 41,26 € le km, (31,092 km)
- artères aériennes à 55,02 € le km, (0,689 km)
- emprise au sol à 27,51 € le m² (0,03 m²)

Redevance d'occupation du domaine public - GRDF – Année 2021

Délibération n° 2021_07_05 (rapporteur Robert de Kervéguen)

Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements (RODP) par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières,

Considérant l'occupation permanente du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz de 5 010 m et le taux de revalorisation cumulé au 01/01/2021 de 1,27,

Le Conseil Municipal décide de fixer la redevance due par GRDF pour l'année 2021 à la somme de 350 euros, soit :

$$\text{RODP} = [(0,035 \times 5\,010 \text{ m}) + 100 \text{ €}] \times \text{revalorisation cumulée de } 1,27.$$

$$\text{RODP} = 349,69 \text{ € ou } 350 \text{ euros.}$$

Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité – Année 2021

Délibération n° 2021_07_06 (rapporteur Robert de Kervéguen)

Vu le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité,

Le Conseil Municipal décide de fixer la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, en y appliquant le taux de revalorisation de 40,28 %, tenant compte des

revalorisations successives depuis l'année suivant la parution du décret précité, soit au titre de l'année 2021 à **215 euros** (commune inférieure à 2000 habitants).

Ce montant est revalorisé chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Monsieur Jean Pierre Guillemot demande si ces redevances sont payées directement par les opérateurs ou par le SMDEGTVO.

Monsieur le maire répond qu'à sa connaissance ce sont les opérateurs qui payent directement mais le confirmera au prochain conseil municipal.

Recrutement de personnel

Animateurs scolaires (cours anglais et sport) – Année scolaire 2021-2022 - Délibération n° 2021_07_07 (rapporteur Séverine Perrier)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de recruter, autant que de besoin, des vacataires pour l'année scolaire 2021/2022 afin d'animer sur le temps scolaire des ateliers de cours d'anglais et de sport auprès des enfants de l'école maternelle et élémentaire, de manière discontinue dans le temps, entre le 2 septembre 2021 et 06 juillet 2022.

Les agents devront justifier d'expériences et de qualités personnelles et/ou professionnelles pour mener à bien les missions confiées.

La rémunération de ces agents sera attachée aux actes déterminés, à savoir les heures d'encadrement des enfants.

La vacation horaire sera fixée à 28,00 euros brut.

Une fiche de paie totalisant les heures effectuées par les vacataires sera établie à chaque fin de mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **autorise** le Maire à recruter à compter du 2 septembre 2021, autant que de besoin, des vacataires dans les conditions de rémunérations fixées ci-dessus.

- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Recrutement d'enseignants dans le cadre des activités périscolaires

Délibération n° 2021_07_8 (rapporteur Séverine Perrier)

Considérant que la commune propose aux familles les services de cantine scolaire, garderie et d'études surveillées dont les tâches de surveillance et encadrement peuvent être assurées par des enseignants,

Monsieur le Maire demande l'autorisation de faire assurer les missions de surveillance et d'encadrement du service périscolaire par les enseignants, au titre d'activité accessoire.

La rémunération de ces enseignants sera égale aux montants des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectuées par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire, pour toute la durée de son mandat, à recruter à compter du 2 septembre 2021, autant que de besoin, des enseignants dans les conditions de rémunérations fixées ci-dessus.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fêtes des 13 Juillet et du village le 28 Août 2021 – Tarifs buvette et restauration
Délibération n° 2021_07_9 (rapporteur Stéphanie Lourtil)

La commune organise un pique-nique géant avec concert et feu d'artifice le mardi 13 juillet 2021 et la fête du village et des associations le samedi 28 août 2021.

A cette occasion des repas et boissons seront vendues et les recettes de ces produits encaissées sur la régie de recettes « manifestations communales » pour les recettes de la manifestation du 13 juillet 2021, et la régie de recettes « produits communaux divers » pour les recettes de la manifestation du 28 août 2021.

Le Maire propose de fixer les tarifs de ces manifestations comme suit :

Pique-nique géant avec concert et feu d'artifice du 13 juillet 2021

Crêpe au sucre	1,00 €
Crêpe au nutella	1,50 €
Soda et jus de fruit – Canette	2,00 €
Bière	2,50 €
Verre de vin	2,00 €
Eau – Petite bouteille	1,00 €
Café	1,00 €

Fête du village et des associations du 28 août 2021

Menu méchoui	10,00 €
Menue barbecue	8,00 €
Menu enfant	5,00 €
Saucisses/frites – Merguez/frites	6,00 €
Barquettes de frites	3,50 €
Crêpe sucre ou confiture	1,00 €
Crêpe au nutella	1,50 €
Eau – Petite bouteille	1,00 €
Eau – Grande bouteille	2,00 €
Soda et jus de fruit – Canette	2,00 €
Bière	2,50 €
Vin – Bouteille	7,00 €
Vin – Verre	2,00 €
Café	1,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- de fixer les tarifs concernant les produits alimentaires dans le cadre des buvettes des manifestations communales du 13 juillet 2021 et 28 août 2021 tels que décrits ci-dessus.

Décision d'urbanisme en lien avec le Maire

Délibération n° 2021_07_10 (rapporteur Stéphanie Lourtil)

Vu la demande DP n° 095 658 21 B 0030, formulée par Robert de KERVÉGUEN, Maire,

Vu que cette demande est en lien personnel avec Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire quitte la séance, présidée désormais par Stéphanie LOURTIL, 1^{ère} Adjointe.

Le Conseil Municipal est alors appelé à délibérer sur la DP 095 658 2 B 0030, formulée par Robert de KERVÉGUEN,

Stéphanie LOURTIL fait ensuite appel à candidature afin que l'assemblée puisse désigner un(e) conseiller(ère) municipal(e) pour la signature de la décision et propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE la candidature de Stéphanie LOURTIL**
- **L'AUTORISE à signer la décision proposée par le service instructeur intercommunal**

SMDEGTVO – Modification des statuts

Délibération n° 2021_07_11 (rapporteur Jean-Pierre Guillemot)

Monsieur Jean-Pierre GUILLEMOT fait part au Conseil Municipal du souhait du Comité Syndical en date du 15 Avril 2021 de modifier les statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise, et de la possibilité d'adhérer aux compétences facultatives « Contribution à la transition énergétique » et/ou « Infrastructures de charge ».

Monsieur Jean-Pierre GUILLEMOT donne lecture à l'Assemblée des statuts modifiés du syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

D'approuver les statuts modifiés, et annexés à la présente délibération :

Les articles 2 (objet), 3 (compétences) et 4 (missions et activités complémentaires) sont modifiés :

- Le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur ;
- Le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur ;
- Le syndicat se dote de compétences optionnelles : contribution à la transition énergétique, infrastructures de charge, énergies renouvelables et efficacité énergétique ;
- Les missions et activités qui présentent le caractère de complément normal, nécessaire ou utile à l'exercice de ses compétences sont étendues ;

Conformément à l'article 3.4 des statuts, la commune

- **DÉCIDE** d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique » ;

Conformément à l'article 3.5 des statuts, la commune

- **DÉCIDE** d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « infrastructures de charge »

Interventions des responsables des commissions municipales

Commission travaux (rapporteur Patrick Madi)

- Les plafonds de classes ont été équipés d'éclairage Led.

- Une consultation d'entreprises a été lancée afin obtenir des devis pour l'entretien des jeux du stade.
- Travaux sur le logement duplex, rue de la Vieille Côte : l'assistant à maître d'ouvrage, Monsieur Weckmann, s'apprête à lancer la Documentation de Consultation des Entreprises ; suite aux conditions sanitaires, les tarifs et les délais risquent d'augmenter.
- Nous sommes dans l'attente de notification de subvention DETR pour la réfection des menuiseries extérieures des logements de la Gaudière.
- **Travaux à l'Eglise** (rapporteur Alain Cailliot)
Un premier essai d'éclairage du clocher, de la toiture et des pans de murs a été réalisé, assorti d'un premier devis dont l'éclairage du tableau installé dans le chœur de l'église (coté sacristie).
Un second essai sera réalisé en septembre par un autre prestataire.
- **Voirie** (rapporteur Robert de Kervéguen) :
Les travaux de création d'escalier au Bord'Haut de Vigny (accès du petit tunnel vers le gymnase) devraient débiter durant la semaine du 10 Juillet.
Ils seront réalisés par l'entreprise DTP2I pour le compte du Département.
- Les barrières en bois des allées communales sont en cours de restauration avec création de chicanes pour permettre le passage des poussettes. Celle de l'allée du bois Ribaud est terminée.
- Des travaux de voirie et trottoirs Impasse Cardinale vont être entrepris par la société Colas, cet été.
- La réhabilitation de la Mairie : un projet modifié par Monsieur Pons, Architecte nouvellement choisi, devrait être présenté en fin d'année. La modification portera notamment sur l'emplacement de l'escalier intérieur.

Commission Patrimoine – Environnement (rapporteur Alain Cailliot)

- Les « journées du patrimoine » des 18 et 19 Septembre sont en préparation. Pour Vigny, l'évènement se limitera au samedi 18/09.
Centrée sur le cœur de village, cette manifestation renouvelle la mise en valeur de l'Eglise (visite guidée + animations musicales)
La commission tentera de faire venir des exposants de produits locaux, dans l'esprit « marché du patrimoine Gourmand ».
D'autres manifestations musicales seront proposées en extérieur et dans la salle des fêtes
L'association « quadricycles » proposera un parcours en voiturettes électriques pour découvrir les maisons remarquables du village.
Lors de cet événement, Alain Cailliot espère relancer « l'Assaurev », ainsi que le mécénat.
Val d'Oise Tourisme a à nouveau contacté Jennifer Alves da Cunha pour la promotion de ce moment.
Monsieur le Maire rappelle la vigilance au vu de l'état des Marronniers sur le parking boisé du château et de la grille d'accès Place d'Amboise.

Commission animation (rapporteur Stéphanie Lourtil)

- **Soirée du 13 juillet**
Stéphanie Lourtil recherche des bénévoles pour cette organisation, notamment à partir de 19h00.
Un début de montage sera réalisé par le personnel communal dès 8h00, puis l'installation de la buvette l'après-midi.
Un rdv est donné au stade afin de poursuivre cette mise en place.
- **Fête du village et des associations le 28 Août**
Des bénévoles seront également les bienvenus.
L'organisation devrait être similaire aux années précédentes : méchoui et animations par les associations.

Cette année, le festival « Ces'art fête la planète » aura lieu en même temps que la fête, ce qui nous permettra d'attirer un public plus nombreux. Le festival consiste en spectacles et animations écocitoyennes, le programme n'est pas arrêté à ce jour.

Commission information et communication (rapporteur Jennifer Alves da Cunha)

- Une hausse de consultation du site internet a été constaté (plus de 500)
 - 240 personnes se sont abonnées à l'application « Illiwap »
 - « Les Brèves » seront imprimées et distribuées durant la semaine du 6 Juillet.
- Jennifer Alves da Cunha tient à remercier toutes les personnes ayant participé à leur réalisation.

Commission scolaire (rapporteur Séverine Perrier)

- Séverine Perrier tient à remercier la polyvalence et la disponibilité de Mesdames Ravoisier et Eyraud durant l'absence prolongée de Madame Sabathès. Emilia Demeure et les autres Atsem se sont également beaucoup investies pour maintenir un service de qualité à l'école.
- Un grand nettoyage sera réalisé cet été par les employées municipales, ainsi que par une société.
- Le portail informatique « Delta Enfance » va bientôt pouvoir permettre aux familles des inscriptions scolaires « en ligne ». Des tests sont à venir, sa mise en place aura lieu dans le courant de la prochaine année scolaire.
- Des difficultés de mise en paiement ont été rencontrées par les services de Mairie. La facturation ayant pris du retard, les familles pourront régler leurs factures jusque Août afin de ne pas alourdir les sommes à payer.
- La rentrée s'effectuera de façon décalée les 2 et 3 Septembre, avec le maintien des 4 jours d'école hebdomadaires.
- Une rencontre entre les élues en charge des affaires scolaires et les représentants des parents d'élèves sera proposée à la suite de leur élection, et avant chaque conseil d'école.
- Un problème de stationnement gênant voire dangereux des véhicules aux abords de l'établissement scolaire est signalé, ainsi que la vitesse excessive de certains automobilistes. Une proposition de recherche de bénévoles est évoquée pour veiller à la traversée de la rue aux heures d'entrée et de sorties. Il est proposé de demander au directeur d'organiser une sensibilisation à la sécurité routière auprès des élèves.
- Monsieur le Maire informe que Madame Aurélie Sabathès, Atsem, a sollicité une mise en disponibilité. Elle sera bien entendu remplacée.

Intervention des délégués des EPCI

- **SMIRTOM** (rapporteur Denis Lazaroff)
 - . Une commission d'appel d'offres est à venir pour les sociétés attributaires des marchés des composteurs et de la vidéo surveillance de la nouvelle déchèterie de Vigny.
 - . Il rappelle par ailleurs que le SMIRTOM ne prendra plus à sa charge la pré-collecte. Vigny est concerné par une rue, celle de la rue des Saules.
- **Conseil Intercommunal des Jeunes** (rapporteurs Stéphanie Lourtil et Antoine Traineau)

Le CIJ sera renouvelé à l'Automne. Les jeunes Vignois de 12 à 17 ans qui souhaiteraient candidater sont appelés à se faire connaître avant le 02/09.

Un flyer d'information sera distribué prochainement dans les boîtes à lettres des habitants. Actuellement 2 adolescents Vignois font partie de ce Conseil, ils ont la possibilité de se représenter pour continuer leurs actions interrompues par la Covid.

Le mandat sera désormais d'un an renouvelable (contre 2 auparavant).

Informations diverses

- GRDF : Jean-Pierre Guillemot précise avoir rencontré un référent en charge de Vigny, dont il transmettra les coordonnées aux élus.
Un projet de « méthanisation » se développe dans le Parc Naturel Régional.
Porté par quelques agriculteurs, et avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France, ce projet prévoit la récupération de gaz issus de la décomposition des déchets agricoles, avec ré-injection dans le réseau de distribution de gaz local.
La Commune du Perchay, sur laquelle est situé le projet de méthaniseur est opposée à son installation.
Monsieur le Maire propose afin que chacun se fasse une opinion de recevoir un des agriculteurs adhérant au projet à l'occasion du prochain conseil municipal afin qu'ils expose le principe. Bien entendu nous organiserons une autre rencontre avec la commune du Perchay

- Robert de Kervéguen souhaite faire un point sur le fonctionnement et l'organisation actuels du secrétariat de mairie.
L'absence de la personne qui avait en charge du développement du logiciel « Delta Enfance » n'a pas permis de proposer aux familles une possibilité d'inscription dématérialisée dès la rentrée de septembre 2021.
Par ailleurs nous avons pris un retard important dans la facturation du périscolaire comme cela a été évoqué précédemment.
Une jeune étudiante a été recrutée pour venir en renfort administratif durant l'été.
Certes les absences n'ont rien fait pour arranger les choses, mais il y a clairement un sujet d'organisation qu'il est indispensable de revoir car nous ne rendons pas un bon service aux administrés.
Suite à l'ouverture du poste de secrétaire, Stéphanie Lourtil et Robert de Kervéguen ont reçu plusieurs candidats et ont le plaisir d'annoncer qu'une candidate a été retenue. Madame Karine Gaspérina prendra ses fonctions en Septembre prochain dans le cadre d'un contrat à durée déterminée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

